

2ème année de Master - Mention « Gestion des Ressources Humaines »
Pacours « Manager des Ressources Humaines » (FI : étudiants/apprentis)
Enseignements et contrôle des connaissances : **2020-2021 à 2021-2022**

		Volume horaire de l'année APP (h) :				400,00	
		Volume horaire de l'année FI (h) :				280,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre : 154,00 h				ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 1.1.1 : Team building & projets tuteurés		14,00	60		6		
UE 1.1.2 : Fonction RH et stratégie		38,50	60		6		
UE 1.1.3 : Politique de rémunération		28,00	60		6		
UE 1.1.4 : Droit du travail		35,00	60		6		
UE 1.1.5 : Communication RH et Systèmes d'information RH		38,50	60		6		
UE Facultative							
UE 1.2.1 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

		Volume horaire du semestre APP : 246,00				ECTS : 40	
		Volume horaire du semestre FI : 126,00 h				ECTS : 40	
Deuxième semestre		Volume horaire du semestre : 126,00 h				ECTS : 40	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 2.1.1 : Recrutement et développement des RH		49,00	50		5		
UE 2.1.2 : Pilotage des carrières		21,00	50		5		
UE 2.1.3 : Indicateurs et diagnostic RH		28,00	50		5		
UE 2.1.4 : Responsabilité sociale des entreprises et dialogue social		28,00	50		5		
UE 2.1.5 : Stage UNIQUEMENT POUR ETUDIANTS				100	10	Mémoire et soutenance	
UE 2.1.6 : Professionnalisation UNIQUEMENT POUR APPRENTIS		120,00		100	10	Mémoire et soutenance	
UE Facultative							
UE 2.2.1 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Mention Gestion des Ressources Humaines
Parcours Master 2 Manager Ressources Humaines (FI : étudiants / apprentis)
Enseignements et contrôle des connaissances : 2020-2021 à 2021-2022

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

CONTRÔLE TERMINAL

Le mémoire de fin d'études (UE « Professionnalisation ») fait l'objet d'un contrôle terminal (remise d'un document et soutenance orale) et fonctionne selon le régime de la session unique.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition que la note attribuée à l'UE « Professionnalisation » soit supérieure à 10/20 et qu'aucune des autres notes d'unité d'enseignement ne soit inférieure à 7/20.

Activités physiques et sportives : des points Sport (de 1 à 15 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG) et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour valider la 2^{ème} année du Master « Gestion des Ressources Humaines », parcours « Manager RH », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.